

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE MERCREDI 26 FÉVRIER 2020**

Sont présents : Mesdames Geneviève Bellerose; Sylvie Côté; Peggy Milette; Marie-Pier Ébacher;
Anne Pellerin; Catherine Brouard et Sophie Fortin.
Messieurs Sylvain Bouchard, Éric Boivin

Sont absents :

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum

Monsieur Bouchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26-02-2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ
19 / 20 – 20



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Boivin, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26-02-2020;

en y apportant les modifications suivantes :

Modification du point 11 pour : Don

3- Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2019

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
19 / 20 – 21



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les modifications suivantes :

Point 10 : Pourrait-on demander

4- **Suivi au procès-verbal du 11 décembre 2019**

Service de garde : en attente de l'analyse de viabilité d'un service de garde de la C.S.
Photo 2020/2021 : date réservée pour le 16 et 17 septembre 2020.

5- **Questions du public**

Aucune

6- **Correspondance (courrier adressé au CÉ)**

Aucune

7- **Rapport de la direction**

a) **Organisation scolaire 2020-2021 (si disponible)**

Encore trop tôt, aucune nouvelle.

b) **Suivi au projet éducatif**

Grammaire 3D ajoutée au 2^e cycle

c) **Suivi parc-école**

Projet déposé au ministère. En attente d'approbation.

d) **Critères d'admission et d'inscription 2020-2021**

Mme Sophie nous présente et nous explique les critères d'admission et d'inscription.

8 - Plan d'évacuation :

Le plan d'évacuation de l'école est présenté aux membres du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique, la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Sophie Fortin, directrice;

033 – CÉ
19 / 20 – 22



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Marie-Pier É.-Goyette, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER le plan d'évacuation de l'école de l'Envolée tel que déposé en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9- Temps alloué à chaque matière 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école de l'Envolée le mandat d'approuver la répartition du temps alloué aux matières, dans le respect du régime pédagogique, proposée par la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par madame la directrice respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

033 – CÉ
19 / 20 – 23



EN CONSÉQUENCE, sur proposition Sylvain Bouchard, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué aux matières telle que proposée par madame la directrice, pour l'année scolaire 2020-2021, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

10- Normes et modalités d'évaluation 2020-2021;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des enseignants;

CONSIDÉRANT l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être informé des normes et modalités d'évaluation pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le document a été déposé par la directrice;

033 – CÉ
19 / 20 - 24



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Catherine Brouard, il résolu à l'unanimité d'adopter les normes et modalités d'évaluation 2020-2021.

11- **Don;**

La Fondation « J'aime mon école » offre aux écoles une machine à café Nespresso et CÉ doit approuver ce don.

033 – CÉ
19 / 20 - 25



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le don et de conserver la machine à café à l'usage des membres du personnel;

12- **Dépôt de documents;**

Aucun

13- **Levée de la séance**

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
19 / 20 - 26



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Peggy Milette, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 26 février 2020 à : 19 h 44;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président (e)

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice

